

Direction Territoriale de Aix-Ajaccio PACA Bâtiment 3 - Le Triangle Vert 434 Allée François Aubrun CS 30060

13182 AIX EN PROVENCE Cedex 5

Devis n du 23 o Recu en préfecture le 05/11/2024

Publié le 5 novembre 2024

ID : 013-211300447-20241031-DEC_2024_55-AU

Edité le 23 octobre 2024

Validité du 23 octobre 2024 au 22 novembre 2024

Vos références
du 23 octobre 2024

Page 1 sur 2

Suivi commercial
Noelle FELICI

Tel: 04-86-31-82-73 Courriel: NFELICI@ugap.fr Benedicte GRUAT Courriel: bgruat@ugap.fr

MAIRIE BOULEVARD VICTOR JAUFFRET 13450 GRANS

Code client UGAP: 13044060

Objet : Ingénierie financière en recherche de financements

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le devis relatif à votre demande enregistrée le 23.10.2024. Bien entendu, nous restons à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions complémentaires. Nous espérons que ces informations vous seront utiles et permettront l'aboutissement de vos projets dans les meilleures conditions.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Info : à compter de ce jour, l'Ugap a choisi d'afficher les prix bruts unitaires avec 2, 3 ou 4 décimales si nécessaire.

Compte tenu de fortes tensions que rencontrent les industriels sur les approvisionnements en matières premières, nos délais de livraison sont susceptibles d'être allongés. De même certains produits pourront subir des hausses de prix qui seront encadrées. Pour plus d'informations connectez-vous sur ugap.fr, les impacts sont précisés dans les rayons concernés.

Sous réserve de modulation du coût de l'éco-contribution, en vertu des articles L.541-10-3, L.541-10-20 et L.541-10-21 du code de l'environnement. Le coût de l'éco-contribution facturé, devant être répercuté à l'identique au consommateur final, est susceptible d'évolution sous peine de sanction définies dans le code de l'environnement

Commentaires

Le présent devis correspond au montant des prestations sans tenir comptedes des révisions de prix mentionnées dans l'article 6.2 des CGE (conditions générales d'exécution) applicables.

L'usager doit prendre connaissance des Conditions générales de vente (CGV) disponibles sur le site Ugap.fr et des Conditions générales d'exécution (CGE) annexées au présent devis. L'acceptation du présent devis vaut acceptation des CGV et des CGE pleinement et sans réserve.

								Devise	EUR
Poste	Référence Descriptif	Qté	Prix Brut Unitaire HT	Montant HT Eco contribution	Montant Brut HT	Remise en %	Montant Net HT	Taux TVA	
DATE DE DEMARRAGE LE 4/11/24									
	Date de livraison le 2/12/24								



Poste	Référence Descriptif	Qté	Prix Brut Unitaire HT	Montant HT Eco contribution	Montant Brut HT	Remise en %	Montant Net HT	Taux TVA
30	5 757 261	1	1 777,51	0	1 777,51		1 777,51	20,00
		eille et re	cherche de finance	nierie et analyse fin ement - Réunion de la	•		process	
	Date de livra	aison le	14/03/25					
50	5 757 261	1	1 777,51	0	1 777,51		1 777,51	20,00
	Conseil en Finance - UO 3.13 - Ingénierie et analyse financière - Simple PHASE 2 - Veille et recherche de financement - Restitution de Veille FORFAIT PAR PROJET (FINANCES & TERRITOIRES)							
	Date de livraison le 31/03/25							
	5 757 262	1	4 307,14	0	4 307,14		4 307,14	20,00
70	Conseil en Finance - UO 3.13 - Ingénierie et analyse financière - Moyen PHASE 3 - Veille et recherche de financement - Cartographie des dispositifs disponibles FORFAIT PAR PROJET OU THEMATIQUE (FINANCES & TERRITOIRES)							
70	PHASE 3 - Ve	eille et re	cherche de finance	ement - Cartographie	des dispositifs di	sponibles FC	RFAIT PAR	
70	PHASE 3 - Ve	eille et re THEMA	cherche de finance TIQUE (FINANCES	ement - Cartographie	des dispositifs di	sponibles FC	DRFAIT PAR	
90	PHASE 3 - Ve PROJET OU	eille et re THEMA	cherche de finance TIQUE (FINANCES	ement - Cartographie	des dispositifs di	sponibles FC	1 777,51	20,00

Code client UGAP: 13044060

Frais de Livraison HT	Taux TVA
GRATUIT	20,00

Taux TVA	Total Brut HT	Total Net HT	Total TVA	Total TTC
20,00	9 639,67	9 639,67	1 927,93	11 567,60

Total Brut HT	Total Remise HT	Total Net HT	Total TVA	Total TTC
9 639,67	0,00	9 639,67	1 927,93	11 567,60

 $\underline{\mathsf{IMPORTANT}}. \ \mathsf{Les} \ \mathsf{conditions} \ \mathsf{g\'en\'erales} \ \mathsf{de} \ \mathsf{vente} \ \mathsf{sont} \ \mathsf{disponibles} \ \mathsf{sur} \ \mathsf{notre} \ \mathsf{site} \ \mathsf{ugap.fr}$

□ Connectez-vous sur ugap.fr afin de consulter nos offres, réaliser vos devis et vos commandes, consulter les conditions de SAV

nuveauté : Accédez à toutes vos factures et avoirs depuis un espace dédié sur ugap.fr.

Ce devis a été établi au regard de la situation financière connue à ce jour.

Le Maire, Philippe LEANDRI

Dûment habilité par décision n° 2024/55 du 31 octobre 2024



Hôtel de ville Boulevard Victor Jauffret 13450 Grans Tél.: 04 90 55 99 70

Fax: 04 90 55 86 27 www.grans.fr

DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 2024/55

1.4 Autres types de contrat

Approbation de l'offre UGAP concernant une prestation de recherche de financements pour le pôle socio-culturel

Envoyé en préfecture le 05/11/2024 Reçu en préfecture le 05/11/2024 Publié le 5 novembre 2024

ID: 013-211300447-20241031-DEC_2024_55-AU

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000 € HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Considérant la volonté de la commune de réaliser un programme d'envergure consistant en la construction d'un pôle socio-culturel à Grans et la nécessité de se faire accompagner dans la recherche de financements sur ce projet,

Vu le marché « Conseil en Finances » proposé par la centrale d'achat UGAP comprenant une proposition d'accompagnement d'ingénierie financière en recherche de financements,

Vu la proposition du titulaire du marché Grant Thornton Fidal et le devis UGAP correspondant enregistrés en mairie sous le n°2024/3814 du 29 octobre 2024 intégrant les prestations suivantes : Réunion de lancement et mise en place du process, restitution de veille, cartographie des dispositifs disponibles, pilotage de la prestation,

Vu les articles L2113-1 et -2 du code de la commande publique,

Considérant que l'offre du titulaire du marché de la centrale d'achat UGAP correspond au besoin exprimé par la commune et est économiquement avantageuse,

<u>DÉCIDE</u>

Article 1er:

De signer l'offre concernant une prestation de recherche de financements pour le pôle socio-culturel avec la société UGAP sise 434 Allée François Aubrun CS 30060, Bâtiment 3 – Le triangle vert, 13182 AIX-EN-PROVENCE, pour un prix global et forfaitaire de 9 639,67 € HT (neuf mille six cent trente-neuf euros et soixante-sept cents hors taxes) soit 11 567,60 € TTC (onze mille cinq cent soixante-sept euros et soixante cents toutes taxes comprises).

Article 2:

Les prestations débutent à compter de la notification du bon de commande et pour une date de livraison estimée au 14 avril 2025.

Article 3:

Dit que les crédits nécessaires sont prévus à l'article correspondant du Budget Primitif.

Article 4:

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de GRANS est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au service de la Commande Publique, au service urbanisme et au Service des Finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél.: 04.91.13.48.13 / Courriel: greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : http:// www.telerecours.fr/

Fait à GRANS, le 31 octobre 2024 Publié le 5 novembre 2024 Le Maire, Philippe LEANDRI

